



Ministère de l'Industrie et du Commerce Extérieur

PARTIE OFFICIELLE

FEVRIER 1992

MODELES D'INSTRUMENTS DE MESURE NOUVELLEMENT APPROUVES

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.683.006.1 DU 10 DECEMBRE 1991

Dispositif électronique de mesure et d'asservissement SIPP modèle PEP 36 D pour doseuses pondérales

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

Automatisme Réalisation Pesage Gestion (ARPEGE), 8, rue Jacquard, 69680 Chassieu.

DEMANDEUR

Société Industrielle Pesage Promotion (SIPP),
22, av. Albert Einstein, 93152 Le Blanc Mesnil.

OBJET

La présente décision a pour objet d'approuver en tant que dispositif électronique de mesure et d'asservissement pour doseuses pondérales le dispositif mesureur de charge ARPEGE modèle IDS2 approuvé par la décision n° 90.1.21.636.2.3 du 26 décembre 1990 (1).

(1) Revue de Métrologie, mars 1991, page 243.

CARACTERISTIQUES

Le dispositif électronique de mesure et d'asservissement SIPP modèle PEP 36 D est constitué par :

1°) Un dispositif indicateur numérique ayant les mêmes caractéristiques métrologiques que celui équipant le dispositif mesureur de charge approuvé par la décision précitée.

2°) Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un ou plusieurs capteurs à jauges de contrainte devant avoir fait l'objet d'une autorisation d'établissement de fiches techniques et dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique et qui doivent être accompagnés de fiches techniques sur lesquelles figurent ces caractéristiques.

3°) Les dispositifs suivants, ajoutés aux dispositifs mentionnés dans la décision précitée :

- dispositif de prédétermination des paramètres de dosage,
- dispositif de 4 entrées / 4 sorties,

En option :

- dispositif automatique de centrage de la valeur moyenne des doses,
- dispositif indicateur de pesée hors tolérance,
- dispositif de correction automatique des pesées,
- dispositif d'éjection automatique des pesées.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie et de la recherche d'Ile-de-France et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Le dispositif électronique de mesure et d'asservissement SIPP modèle PEP 36 D peut être commercialisé par la Société ARPEGE, il prend alors la dénomination IDS 2D.

Toute doseuse pondérale équipée du dispositif électronique de mesure et d'asservissement SIPP modèle IDS 2D/PEP 36 D doit avoir fait l'objet d'une approbation de modèle.

Cette obligation ne s'applique pas aux doseuses pondérales approuvées ou en cours d'approbation, lorsqu'elles sont déjà en service et transformées ou modifiées sur leur lieu d'installation.

ANNEXES

Notice descriptive.

Photographie n° 5638.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

NOTICE DESCRIPTIVE

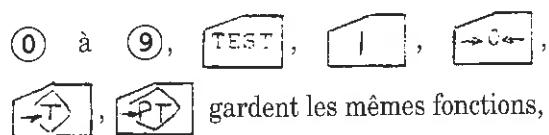
Dispositif électronique de mesure et d'asservissement SIPP modèle PEP 36 D pour doseuses pondérales

Par rapport au dispositif mesureur de charge ARPEGE modèle IDS2 (approuvé par la décision n° 90.1.21.636.2.3 du 26 décembre 1990), les éléments suivants ont été rajoutés :

- modification des fonctionnalités des touches,
- une carte électronique nécessaire aux fonctions d'asservissement,
- un programme "dosage mono-produit",
- un réglage numérique conversationnel effectué par Minitel.

COMMANDES :

- Par rapport au modèle ARPEGE IDS2, les touches :



les autres touches permettent les fonctions suivantes :

- touche résultat permettant la demande d'impression des différents fichiers ou résultats contenus dans la mémoire de l'indicateur (R0-R1-R2...)



OU

- annulation du cycle de dosage en cours (pour que cette touche soit activée, il faut que la commande CE ait déjà été effectuée).



- touche départ cycle
OU
- reprise d'un cycle



- touche effacement d'une donnée présente sur l'afficheur de l'indicateur en cours d'introduction
OU
- arrêt d'un cycle de dosage



- touche de validation d'une donnée introduite ou affichée sur l'indicateur
OU
- acquittement hors tolérance
OU
- reprise d'un cycle après coupure-secteur.

PERIPHERIQUES :

- une carte 4E/4S permettant :

- 4 entrées :

E1 : départ cycle - reprise cycle
E2 : autorisation de dosage
E3 : autorisation de vidange
E4 : suspension de cycle

- 4 sorties :

S1 : contact grande vitesse
S2 : contact petite vitesse
S3 : contact vidange
S4 : contact hors tolérance/défaut débit.

■ N° 5638

DISPOSITIF ELECTRONIQUE DE MESURE ET D'ASSERVISSEMENT SIPP PEP 36 D POUR DOSEUSES PONDERALES

